



Collège Jean MOULIN
3 Place I. Popard
71110 MARCIGNY
Tél. 03 85 25 22 34
Fax : 03 85 25 05 00
0711071d@ac-dijon.fr
<http://col71-jeanmoulin.ac-dijon.fr/>

Marcigny,
Le Principal
Aux responsables légaux

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA RENTREE 2023

RENTREE DES ELEVES DE 6^e LUNDI 4 SEPTEMBRE + MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Horaires	Lundi 4 septembre	Mardi 5 septembre
8h30 – 9h00	Accueil des élèves par le Principal dans le restaurant scolaire	Prise en charge des élèves par le professeur principal
9h00 – 9h15	Photo de groupe dans la cour	
9h15 – 11h30	Prise en charge des élèves par le professeur principal <ul style="list-style-type: none">▪ Distribution de l'emploi du temps▪ Lecture du règlement intérieur▪ Explications des consignes de sécurité▪ Distribution des livres (prévoir un grand sac)▪ Vers 10h15, récréation précédée d'une pause « petit déjeuner »	
11h30 – 12h	Rentrée en musique	
12h – 13h30	REPAS	
13h30 – 16h30	Cours selon l'emploi du temps du jour	

Réunion des parents d'élèves de 6^e le LUNDI 11 SEPTEMBRE à 18h
avec Chef d'établissement et professeurs principaux

RENTREE DES ELEVES DE 3^e MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

8h30 – 9h00	Accueil des élèves de 3 ^e par le Principal dans le restaurant scolaire
9h00 – 11h45 Déjeuner à 11h45	Prise en charge par les professeurs principaux des élèves de 3 ^e <ul style="list-style-type: none">▪ Distribution de l'emploi du temps▪ Lecture du règlement intérieur▪ Explications des consignes de sécurité▪ Distribution des livres (prévoir un grand sac)
13h30 – 16h30	Cours selon l'emploi du temps du jour

Réunion des parents d'élèves de 3^e le JEUDI 14 SEPTEMBRE à 18H
avec Chef d'établissement et professeurs principaux

RENTREE DES ELEVES DE 5^e et 4^e MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

8h30 – 12h00 Déjeuner à 12h00	Prise en charge par les professeurs principaux des élèves de 5 ^e et 4 ^e <ul style="list-style-type: none">▪ Distribution de l'emploi du temps▪ Lecture du règlement intérieur▪ Explications des consignes de sécurité▪ Distribution des livres (prévoir un grand sac)
9h45 – 10h15	Accueil des élèves de 4 ^e par le Principal dans le restaurant scolaire
10h30 – 11h00	Accueil des élèves de 5 ^e par le Principal dans le restaurant scolaire
13h30 – 16h30	Cours selon l'emploi du temps du jour

Tous les élèves auront cours suivant l'emploi du temps à compter du **MERCREDI 6 SEPTEMBRE.**

MATERIEL QUE DOIVENT POSSEDER LES ELEVES

- Trousse complète comprenant entre autres : stylos, crayons de couleurs, gomme, règle plate graduée, compas, taille crayons, crayons à papier, colle, ciseaux
- Une pochette pour mettre les documents donnés (en plus de la pochette du C.D.I.)
- 1 agenda, 1 cahier de brouillon, cahiers ou classeurs : suivre les instructions données par les professeurs.
- Un cartable ou sac à dos qui permet de transporter livres et cahiers sans les endommager (les sacs de sport ne sont autorisés que pour l'équipement sportif). **Papier à couvrir pour les livres.** Mouchoirs.
- 1 clé USB de 8 Go minimum pour toutes les matières (exposés, rapports de stage...) (**Le F.S.E. en vend au prix de 3 €**)

La tenue de sport (voir liste de fournitures) ne doit être utilisée que pour les cours d'Education physique et sportive

(NOTA : il est formellement interdit d'introduire des « cutters » et autres objets dangereux au collège)

Le matériel doit être fonctionnel toute l'année.

La carte de cantine est confiée à l'élève pour toute la scolarité. En cas de dégradation ou de perte, elle sera facturée 5€.

LIVRES EN USAGE DANS L'ETABLISSEMENT

Pour toutes les classes, les livres sont prêtés **gratuitement** par l'Etablissement. **Les dégradations ou pertes seront facturées aux familles en fin d'année scolaire.**

Il pourra être conseillé aux familles l'achat de quelques ouvrages pour lectures suivies (livres de poche) ou documents complémentaires (cahiers d'exercices) suivant instructions des professeurs au cours de l'année scolaire.

En Anglais, le cahier de TD sera commandé par le FSE puis facturé aux familles (entre 5 et 7 euros)

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Tous les élèves seront munis d'un carnet de correspondance qui permet de contrôler les dispenses et les absences. C'est un outil d'information et de communication entre les familles et l'équipe éducative qui doit être lu et visé régulièrement. **Toute dégradation ou perte sera facturée.**

Le règlement intérieur et la charte informatique, approuvés par le Conseil d'Administration, doivent être signés. L'inscription dans l'Etablissement implique l'acceptation de toutes les dispositions du règlement.

Suivi de la scolarité des collégiens :

Les bulletins scolaires de chaque trimestre seront publiés sur PRONOTE.

Le suivi de la scolarité (notes, absences, cahier de textes...) se fait sur PRONOTE. Des codes d'accès vous seront attribués en début d'année pour utiliser PRONOTE, si votre enfant rentre en 6^e et que vous n'avez pas d'autre enfant déjà scolarisé au collège (dans ce dernier cas, vous conservez vos codes déjà utilisés)

Un casier métallique fermant à clé est mis à la disposition de chaque élève qui doit fournir un cadenas (solide).

FOYER SOCIO-EDUCATIF

Une contribution volontaire par élève sera demandée aux familles pour la participation aux activités du Foyer Socio-Educatif.

Il faudra établir un chèque **libellé à l'ordre du Foyer Socio-Educatif (+ d'infos sur les modalités vous seront données à la rentrée).**

Pour accéder à la salle du Foyer, il faut avoir cotisé.

PERMANENCE

Une permanence pour tous renseignements complémentaires sera assurée au Collège **jusqu'au mercredi 12 Juillet 2023 inclus** et à partir du **Mardi 29 Août 2023.**

Vous pouvez nous joindre par courrier électronique : 0711071d@ac-dijon.fr

Je vous souhaite, à vous et vos enfants, de passer de bonnes vacances !

RAPPEL : les élèves prenant les transports scolaires doivent conserver leur carte de bus. La carte de bus suit toute la scolarité. La 1^{ère} demande ou le renouvellement doit être fait en ligne sur le site internet du service des transports <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire>